



Actu Banque

Avril 2021

Cette lettre d'information vous présente :

- > [Les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au niveau international, européen et français](#)
- > [Une actualité spéciale « conformité »](#)
- > [Nos publications KPMG concernant le secteur bancaire.](#)
- > [Nos émissions de radio.](#)

Développements réglementaires

Etude de faisabilité de l'EBA concernant la constitution d'un système intégré de déclaration

L'EBA a publié le 11 mars 2021 une version soumise à discussion de son étude de faisabilité concernant la constitution d'un système intégré de déclaration, incluant à la fois les données statistiques, prudentielles et de résolution. L'EBA souhaite étudier les possibilités de mise en œuvre de solutions permettant d'harmoniser les processus de reporting et d'améliorer leur efficacité. Pour cela, l'EBA se réfère à l'application du principe « une définition unique, un reporting unique ».

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Attribution des agréments d'établissement de crédit

L'EBA a publié le 10 mars 2021 une version soumise à discussion des guidelines pour une méthodologie commune concernant l'attribution des agréments d'établissements de crédit. Ce projet de guidelines est adressé aux autorités compétentes de l'UE en charge de délivrer ses agréments. Il complète les normes techniques existantes sur ce sujet et doit contribuer à la convergence des pratiques de supervision régissant l'accès au statut d'établissement de crédit dans le marché unique.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Indicateurs du plan de résolution

L'EBA a présenté le 18 mars 2021 une version soumise à consultation publique de ses lignes directrices révisées sur les indicateurs du plan de résolution dont l'objectif est de permettre d'identifier rapidement les situations de tension, ce qui déclencherait le cas échéant la mise en œuvre par les établissements, d'actions de recouvrement efficaces.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Amélioration de la résolvabilité

L'EBA a publié Le 17 mars 2021 un projet de guidelines à destination des établissements et des autorités de résolution sur l'amélioration de la résolvabilité. L'objectif de cette proposition de guidelines est de mettre en œuvre dans l'UE, les normes internationales existantes sur ce sujet. Le texte s'appuie également sur un état des lieux des bonnes pratiques développées par les autorités européennes de résolution, concernant la résolvabilité.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Clause de reconnaissance de pouvoirs dans certains contrats financiers régis par un droit étranger

L'ACPR a publié le 22 mars 2021 la décision du collège de résolution relative aux critères d'évaluation de la résolvabilité qui abroge la précédente décision rendue caduque par la transposition de la BRRD2 en droit français par l'ordonnance n°2020-1636 du 21 décembre 2020. La décision impose la

rédaction d'une clause stipulant que les parties reconnaissent se soumettre aux pouvoirs de « stay » qui donnent la possibilité à l'ACPR de suspendre administrativement les droits de résiliation anticipée, de suspension, de modification, de compensation, de compensation réciproque ou d'exécution de sûretés que pourraient invoquer les contreparties d'un établissement en crise.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Orientations de l'EBA relatives à la spécification des indicateurs d'importance systémique et à leur publication

Dans un avis publié le 1er avril 2021, l'ACPR s'est déclarée conforme aux orientations de l'EBA modifiant les orientations relatives à la spécification des indicateurs des établissements d'importance systémique mondiale (EISm) et à leur publication. L'objectif de cet avis est de répondre à l'exigence imposant aux autorités compétentes auxquelles ces orientations s'appliquent d'indiquer à l'EBA si elles s'y conforment ou entendent s'y conformer.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Publication de la politique d'investissement des entreprises d'investissement

L'EBA a lancé le 31 mars 2021, une consultation publique sur son projet de RTS relatif à la publication, par les entreprises d'investissement, de leur politique d'investissement dans le cadre du mandat donné à l'EBA par le Règlement IFR relatif aux exigences prudentielles applicables aux entreprises d'investissement. Ce projet de RTS propose des modèles de publications comparables qui devraient permettre aux différentes parties prenantes de comprendre l'influence des entreprises d'investissement sur les entreprises dans lesquelles elles bénéficient de droits de vote.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Loi de ratification des ordonnances transposant les directives européennes CRD 5 et BRRD 2

Le 31 mars 2021, le Conseil des ministres a déposé au Parlement un projet de loi ratifiant l'ordonnance du 21 décembre 2020 relative au régime de résolution dans le secteur bancaire et celle du 21 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière. Cette transposition permet le

renforcement de la stabilité financière par l'accroissement des exigences de fonds propres et des pouvoirs des autorités de supervision bancaire.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Méthodes de consolidation prudentielle

L'EBA a publié le 15 avril 2021 son projet final de RTS précisant les conditions dans lesquelles la consolidation prudentielle doit être effectuée, conformément à l'article 18 du règlement sur les exigences de fonds propres 575/2013 CRR. L'objectif de ce RTS est de préciser quelles sont les méthodes de consolidation prudentielles appropriées pour le calcul des exigences sur base consolidée, définies dans le règlement CRR.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Conformité

Révision des lignes directrices de l'EBA en matière de LAB-FT

L'EBA a publié le 1er mars 2021 ses lignes directrices révisées en matière de LCB-FT. Les révisions tiennent compte des modifications apportées au cadre juridique de l'UE en matière de LCB-FT et traitent des nouveaux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, y compris ceux identifiés par les examens de mise en œuvre de l'EBA. Au-delà du renforcement des approches fondées sur le risque des institutions financières, la révision soutient le développement d'approches prudentielles plus efficaces et cohérentes lorsque des éléments probants suggèrent que des approches divergentes continuent d'exister.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Avis de l'EBA sur les risques de blanchiment de capitaux affectant le secteur financier de l'UE

L'EBA a publié le 3 mars 2021 son avis sur les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme affectant le secteur financier de

l'UE. La liste comprend les risques en matière de LBC/FT qui s'appliquent à l'ensemble du système financier, comme l'utilisation de services financiers innovants, ainsi que les risques qui résultent d'évolutions plus larges, comme la pandémie de Covid-19 qui a un impact à la fois sur la conformité des entreprises en matière de LBC/FT et sur la supervision par les autorités compétentes.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Lignes directrices sur la supervision basée sur les risques des obligations LAB-FT

L'EBA a initié le 17 mars 2021 une consultation publique concernant les changements à apporter aux lignes directrices définissant la supervision basée sur une approche par les risques, de la conformité aux obligations LAB-FT appliquées par les établissements. Les modifications proposées ont pour objectif de réduire les obstacles à une supervision effective de l'application des exigences LAB-FT, identifiés par l'EBA à l'occasion de sa revue des lignes directrices existantes.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Lutte contre l'anonymat des actifs virtuels et renforçant le dispositif national de LAB-FT

Le décret du 2 avril 2021 « relatif à la lutte contre l'anonymat des actifs virtuels et renforçant le dispositif national de LAB-FT a été publié au Journal Officiel du 4 avril 2021. Il allège les modalités de vérification de l'identité des clients lors de l'entrée en relation d'affaire, précise l'obligation pour les opérateurs de jeux d'enregistrer les opérations d'échanges supérieurs à un certain seuil, clarifie l'interdiction de recourir à la monnaie électronique anonyme pour l'achat d'actifs numérique, etc...

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Surveillance LAB-FT fondée sur les risques

L'EBA a lancé le 17 mars 2021 une consultation publique présentant les modifications proposées à ses orientations sur la surveillance, fondée sur le risque, du respect par les établissements de crédit et les institutions financières des obligations en matière de LAB-FT. Les changements

proposés traitent des principaux obstacles à une surveillance efficace de la lutte contre le blanchiment que l'EBA a identifié lors de son examen des orientations existantes, notamment l'utilisation efficace de différents outils de surveillance pour atteindre les objectifs de supervision.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Avis de l'EBA sur les indicateurs qualifiant les activités d'écologiquement durables

L'EBA a publié le 1er Mars 2021 un avis sur les indicateurs clés de performance et la méthodologie associée pour la publication, par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, d'informations sur la manière et la mesure dans laquelle leurs activités sont qualifiées d'écologiquement durables conformément à la taxonomie de l'UE. L'EBA souligne également l'importance du ratio d'actifs verts, soutenu par d'autres indicateurs clés de performance, en tant que moyen essentiel pour comprendre comment les établissements financent des activités durables et atteignent les objectifs de l'accord de Paris.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Publications

KPMG Regulatory Horizons : the outlook for financial services regulation

Découvrez le dernier numéro de la publication trimestrielle du réseau KPMG réalisée par le RRIC (Risk and Regulatory Insight Center) qui analyse les nouveaux enjeux des régulateurs bancaires et du secteur financier dans son ensemble.

 [Lire en ligne](#)

Climate risk is financial risk – For banks it's a board-level issue

Découvrez la nouvelle étude réalisée par notre réseau KPMG à

l'international qui montre la place croissante du changement climatique dans les conseils d'administration des banques sur la base d'une étude comparative sur un échantillon de 25 grandes banques internationales.

 [Lire en ligne](#)

Performance trimestrielle des banques françaises au 31 décembre 2020

Cette publication présente les principaux indicateurs de performance des quatre grands groupes bancaires français (BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole) et commente les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

 [Lire en ligne](#)

Réflexions Réglementaires N°9

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

 [Lire en ligne](#)

Information Pilier 3 : vers plus de transparence de l'information prudentielle

Cette étude fait un état des lieux des pratiques en cours en comparant les rapports Pilier 3 d'un panel de 17 banques européennes sur la base des informations publiées au 31 décembre 2019.

 [Lire en ligne](#)

Parité dans les banques : tendances et initiatives du secteur

Découvrez les résultats de notre première étude comparative sur la parité dans le secteur bancaire qui dresse un état des lieux des pratiques des 17 grandes banques européennes, réalisé à travers l'analyse de leurs rapports

 Lire en ligne



**Chaque mois,
Fréquence Banque
vous informe de
l'essentiel de
l'actualité
réglementaire
bancaire.**

 **Écouter en ligne**

Notre dernière émission du mois de mars est disponible depuis le 25 mars 2021 sur la page de Radio KPMG, accessible via KPMG.fr et présente :

- > Tour d'horizon de l'actualité réglementaire bancaire :**
priorités de supervision 2021 du MSU, rectification du règlement CRR2, nouveau guide des sanctions de la BCE...
- > « Rétablissement & Résolution : des mécanismes efficaces en temps de crise ? »**
avec Alexandra Vezmar, Associée Consulting Bank de KPMG.



Actualités bancaires, fiscalité, réglementation... téléchargez l'application Radio KPMG et restez informé !



Contacts

Fabrice Odent

Associé Responsable du secteur
Banque
01.55.68.72.27



Sylvie Miet

Associée Responsable du
département Réglementaire Bancaire
01.55.68.74.49



Stéphane Salabert

Associé en charge des sujets
Conformité
01.55.68.73.39



kpmg.fr/mediasocial



[Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos préférences et votre désabonnement, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.